

## Sommaire

*Délibérée* incite les personnes qui contribuent à la revue à faire usage d'une langue inclusive, quelle qu'en soit la forme.

## Auteurs et autrices

**Le bureau du Syndicat de la Magistrature** a été sollicité en sa qualité de témoin privilégié et relais entre ce qui pouvait se décider « en haut » et les difficultés pratiques que cela posait, « en bas », dans les juridictions, durant cette période de crise sanitaire particulièrement marquée par de grandes difficultés de communication et un déluge de textes nouveaux dont il fallut, en urgence, mener l'analyse critique.

**Laurence Blisson** est magistrate. Ancienne secrétaire générale du SM, elle est actuellement juge de l'application des peines au TJ de Paris.

**Vincent Boisdron** est magistrat, et exerce actuellement les fonctions de juge d'instance. Il est membre du SM.

**Matthieu Bonduelle** est magistrat et a essentiellement exercé des fonctions de juge d'instruction. Il est actuellement vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris. Ancien secrétaire général et président du Syndicat de la magistrature (SM), il a coécrit notamment *Contre l'arbitraire du pouvoir. 12 propositions* (La Fabrique, 2012) et *Le parcours judiciaire de l'enfant victime* (Erès, 2015).

## 6

### CARTE BLANCHE

à Jean-Claude Bouvier

VISITE VIRTUELLE DU TJ DE PARIS EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

**Jean-Claude Bouvier** est magistrat. Vice-président chargé de l'application des peines au TJ de Paris, il a été secrétaire général du SM et membre du conseil d'administration de l'Observatoire international des prisons. Ancien membre du comité de rédaction de Justice, il a coécrit le premier *Guide du prisonnier* (Éd. de l'Atelier, 1996).

**Simon Chardenoux** est magistrat, actuellement juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre. Membre du SM, il est le représentant élu du syndicat auprès de MEDEL.

**Benoist Hurel** est magistrat. Après avoir exercé notamment au parquet de Créteil, il est vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris, spécialisé en matière de criminalité organisée. Ancien conseiller du maire de Paris et du garde des Sceaux, il a également été secrétaire général adjoint du SM.

## 9

### LE DOSSIER

CRISE SANITAIRE, PÉRIL JUDICIAIRE

10 • Sortir de la crise par le haut

Le bureau du Syndicat de la Magistrature

15 • Détentions automatiques : chronique d'une débâcle annoncée

Matthieu Bonduelle et Benoist Hurel

21 • Mettre à l'abri... l'administration

*Le Conseil d'État, le Covid et les étrangers*

Danièle Lochak

**Stéphanie Kretowicz** est magistrate depuis 23 ans, membre du SM. Elle a été première vice-présidente adjointe au tribunal d'instance de Paris puis au pôle civil de proximité du tribunal judiciaire de Paris en charge de la coordination du service de la protection des majeurs entre septembre 2018 et septembre 2020.

**Véronique Kretz** est magistrate. Philosophe de formation, elle a intégré la magistrature en 2012 et a exercé les fonctions de juge d'instance à Montbéliard, Strasbourg et Haguenau. Elle est membre du SM.

26 • Vulnérables et délaissées : le sort des personnes protégées pendant la crise sanitaire

*Récit de l'expérience parisienne*

Stéphanie Kretowicz  
*Ailleurs, la désertion institutionnalisée*  
Vincent Boisdron

34 • En finir avec la crise permanente de la surpopulation carcérale

Laurence Blisson et Jean-Claude Bouvier

39 • Journal de bord d'un-e juge des enfants confiné-e

Juge Anonyme

45 • Le délit de (dé)confinement : un nouvel outil de police, bionormalisé

Le bureau du Syndicat de la Magistrature

**Gaëlle Krikorian** est sociologue ; ses travaux portent sur le rôle de l'action collective dans la production de politiques publiques, la place de l'expertise légale et technique dans les controverses politiques, l'articulation entre économie morale et économie politique au sein de conflits entre acteurs non gouvernementaux (notamment associatifs et industriels) visant à influencer l'action gouvernementale. L'un de ses terrains de prédilection porte sur les politiques dans le domaine pharmaceutique et celui de la propriété intellectuelle. Militante à Act Up-Paris de 1996 à 2004 et membre de différentes associations depuis, elle a milité pour la défense des droits des minorités. Elle participe également à la réflexion sur la place des communs dans la société, notamment au sein de *Remix the commons*.

## 50

### VARIA

51 • Juger ou manager, il faut choisir

Véronique Kretz

57 • Loi de programmation pluriannuelle de la recherche : universités précarisées, revues fragilisées

La rédaction

**Danièle Lochak** est professeure émérite de l'Université Paris Nanterre. Ses recherches et ses principales publications portent sur la théorie générale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, le droit des étrangers et les politiques d'immigration, les discriminations, les usages sociaux du droit. Elle a notamment publié *Les droits de l'homme* (La Découverte, coll. « Repères », 4<sup>e</sup> éd. 2018), *Le droit et les Juifs en France depuis la Révolution* (Daloz, coll. « À savoir », 2<sup>e</sup> éd., 2019) et *Le droit et les paradoxes de l'universalité* (PUF, 2010). Elle est membre du Gisti – qu'elle a présidé de 1985 à 2000 –, qui a engagé différents contentieux en lien avec l'état d'urgence sanitaire (v. <https://www.gisti.org/spip.php?rubrique1151>).

## 59

### LES RUBRIQUES

JUSTICE PARTOUT  
60 • Perspectives de droit comparé sur le fonctionnement des juridictions pendant la crise sanitaire  
Simon Chardenoux

JUSTICE POUR TOUSTES  
67 • Deux mamans, deux enfants et trois livrets de famille

AUDITION LIBRE  
73 • « Une société ne peut pas être une somme d'individualités atomisées. »  
Entretien avec Jean-Marc Sauvé

GUÉRILLAS JURIDIQUES  
81 • Pour une gouvernance collective des produits de santé  
Gaëlle Krikorian

SOUVERAINS PONCIFS  
87 • L'état d'urgence à la française  
Vincent Souty

**Vincent Souty** est avocat au barreau de Rouen, membre du SAF. Docteur en droit public, il a soutenu sa thèse « La constitutionnalisation des pouvoirs de crise : essai de droit comparé » en 2015.